



Valoriser un bien en détectant son potentiel foncier

Se différencier de la concurrence en
maîtrisant le PLU



**FAIRE GRANDIR
LES COMPETENCES**

Transaction Immobilière, les indispensables

STAGE D'ACQUISITION ET DE MISE A JOUR DES CONNAISSANCES DE LA TRANSACTION IMMOBILIERE POUR LE METIER D'AGENT IMMOBILIER, ET SES OBLIGATIONS

Ce stage obligatoire s'adresse aux professionnels de l'immobilier titulaires de la carte professionnelle : dirigeants d'agence, aux personnes salariées ou non salariées, et aux agents commerciaux.

Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

LES OBJECTIFS : Acquisition et mise à jour des indispensables de la transaction immobilière, être conforme à la réglementation, développer son chiffre d'affaires et accroître son professionnalisme tout en répondant aux exigences du métier. Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier. Pour les détenteurs de la carte T, S ou G, ce stage permet d'obtenir le renouvellement de sa carte.

PUBLIC VISÉ: Professionnels de l'immobilier et toutes personnes souhaitant acquérir les connaissances fondamentales du métier d'agent Immobilier.

PRÉ-REQUIS : Pas de pré-requis

DURÉE : 2 Jours, soit 14h heures de formation. Formation en continu, présentielle, animée en salle de formation chez TC Organisation. 9h30/12h30 – 14h/18h.

ORGANISATION : Ce stage peut être organisé en Inter-Entreprises ou en Intra-entreprise sur demande.

ANIMATEUR : Consultant TCO, expert Immobilier.

DOCUMENTS REMIS : Compte rendu complet, attestation de formation pour le renouvellement de la carte professionnelle.

MOYENS D'EVALUATION : Mises en situation et Quiz.

**Si un participant est en situation de handicap, il peut être amené à avoir besoin d'un accompagnement ou d'une aide adaptée.*

Une organisation spécifique peut être mise place pour assurer le bon déroulé de sa formation.



+ formation

PROGRAMME

Accueil des participants et tour de table de présentation.

JOUR 1 :

Difficulté 1 : je ne connais pas les principales lois qui encadrent l'urbanisme :

- ⇒ loi SRU
- ⇒ loi ALUR
- ⇒ loi ELAN

Difficulté 2 : je ne connais pas les principales réglementations en matière d'urbanisme

- Le SCOT
- Le PLU :
 - ⇒ Le plan de zonage
 - ⇒ le règlement
 - ⇒ Les annexes
- Lire et exploiter un PLU
- La carte communale
- Le RNU
- Etude de cas



+ formation

JOUR 2 :

Difficulté 3 : je ne sais pas comment conseiller un client qui a un projet de construction, d'extension

Permis de construire / demande préalable

- Champs d'application des autorisations
- Procédure d'instruction
- Contentieux
- Cas particuliers
- Etude de cas : mise en situation

Difficulté 4 : je ne sais pas mettre en œuvre une division foncière :

- Les principes de la DP
- Déclaration préalable de division ou permis d'aménager ?
- Règlementation
- Etude de cas

VALIDATION DE LA FORMATION QCM Après-projet (évaluation sur les acquis de la formation

La pédagogie est active et participative.

Elle est basée sur l'alternance d'exposés et de cas concrets. Des études de cas réels sont proposés permettant à chacun de se mettre en situation réelle de résolution de problème.

L'intervenant fournit un support de cours.

La formation a lieu dans une salle de réunion équipée de tout le matériel nécessaire ou en distanciel via le logiciel ZOOM (liaison Wi-Fi, projecteur vidéo, paperboard, écran interactif)

